

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 19 MARS 2021 – 20 H 30

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

Etaient présents :

Marie BERTHOUMIEU

Jérôme LANDES

Maurice ANDRIEU

Christian FABRE

Marylène HARANG

Alain ROUGIE

Secrétaire de séance : Jérôme LANDES, en absence d'autre candidature.

Mme le Maire fait lecture du compte-rendu de la réunion du 11 février. La modification ci-dessous y est apportée :

- Indemnités ex première adjointe : Pour mémoire, Mme le Maire rappelle que l'ex première adjointe a donné sa démission par lettre recommandée le 20 novembre 2020. La commune lui a payé ses indemnités pour tout le mois de novembre et reste lui devoir la somme de 35,75 € pour les 4 premiers jours de décembre (qu'elle a réclamée). Cette indemnité lui sera payée dès la fin du mois de février.

Vote : 6 VOIX POUR

1/ DELIBERATION PROPOSITION AMENDEMENT PACTE DE GOUVERNANCE DU GRAND FIGEAC

Mme le Maire explique que la Loi Engagement et Proximité de décembre 2019 permet aux EPCI de mettre en œuvre un « Pacte de Gouvernance » afin de mieux associer les maires et délégués communautaires aux décisions prises par les EPCI et pour garantir la transparence de la gouvernance ainsi que le partage d'informations. Un collectif de maires s'est constitué, indépendant de tout parti politique et de toute influence lobbyiste, afin de proposer des améliorations de son fonctionnement dans un souci d'efficience (donc d'économies), mais également pour un fonctionnement plus démocratique, afin que la voix des élus soit réellement écoutée et prise en compte lorsqu'elle va dans le bon sens.

Ce collectif propose :

- D'officialiser le rythme bimensuel des commissions territoriales afin d'améliorer les débats autour des ambitions et préoccupations des communes, ainsi que la possibilité de création de groupes de travail ponctuels sur des sujets donnés et dans des délais fixés. Ces groupes de travail temporaires spécialisés composés d'au maximum 12 personnes présenteraient leurs conclusions au Vice-Président territorial qui ferait le lien avec l'Exécutif ?
- Permettre par délégation officielle du Président comme cela est possible de par la Loi, qu'un élu communautaire volontaire instruisse pour le compte du Grand-Figeac, dans ses domaines de compétences, une problématique spécifique relevant de l'intérêt communautaire. Pour mener à bien cette instruction, cet élu délégué s'entourerait de quelques élus motivés par cette problématique. Les

conclusions de leur travail seraient présentées lors d'un conseil communautaire et la suite donnée serait présentée par le Président lors d'un conseil communautaire suivant

- Officialiser un système de questions-réponses, à l'image des questions écrites des députés aux ministres. Sur des questions majeures pour le Grand-Figeac, tout élu communautaire aurait le droit de poser une question écrite argumentée et succincte au Président. La réponse serait présentée par le Président en début d'un conseil communautaire suivant dans un délai de 2 mois. L'ensemble des questions-réponses serait intégré au compte-rendu du conseil communautaire durant lequel elles sont évoquées,
- Mettre en place un système de mesure de satisfaction avec indicateurs, à destination des communes, des prestataires et des citoyens. Cela pourrait être sous la forme d'une enquête de satisfaction anonyme réalisée de 1 à 2 fois/an

Mme le Maire indique que si les élus sont d'accord sur cette proposition, la délibération sera adressée au Président du Grand Figeac avant le 31 mars 2021.

Vote : 6 VOIX POUR

2/ DELIBERATION ENCAISSEMENT CHEQUE DE 50 € - VENTE GANIVELLE

Mr Yves Berthoumieu a remis un chèque de 50 € à la mairie représentant le prix de l'acquisition d'un reste de ganivelle (voir compte-rendu précédent) qu'il y a lieu de mettre à l'encaissement.

Vote : 6 VOIX POUR

3/ DELIBERATION LEVEE DE PRESCRIPTION SUR RETENUE DE GARANTIE ENTREPRISE SELE – TRAVAUX CŒUR DE VILLAGE 2011

Le Trésor Public de Lacapelle-Marival demande la levée de prescription sur une retenue de garantie d'un montant de 205,17 € de l'entreprise SELE, relative à des travaux d'aménagement de la Place du village datant de 2011.

Vote : 6 VOIX POUR

INFORMATIONS DIVERSES

- Conclusions GAEC LES AYGUES : Mme le Maire explique avoir reçu de l'avocat de la commune, de nouvelles conclusions du GAEC les Aygues qui avait demandé au TA l'annulation de la délibération du 11 octobre 2019. De nouvelles conclusions seront apportées par notre avocat en réponse.
- Budgets 2021 : Mme le Maire informe les élus qu'une réunion a eu lieu avec le Trésorier de Lacapelle-Marival afin de préparer les budgets 2021 (commune et lotissement). La date du 14 avril 17 h 30 est arrêtée pour le vote de ces budgets.
- J. LANDES indique que Mme MIROUX abandonne à la commune la concession de la tombe qu'elle avait contractée. Une fois l'urne récupérée, la tombe sera remise en l'état.

- La commission Sécurité de la Sous-Préfecture concernant les ERP se réunissant le 23 mars prochain, nous avons demandé à SOCOTEC de vérifier les conformités des installations gaz et électricité de la salle des fêtes afin de conserver la catégorie IV de notre établissement. Les avis de SOCOTEC sont favorables. Toutefois, les flexibles des bouteilles de gaz et de la gazinière ont été remplacés par des flexibles inox qui n'auront pas de date de péremption.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée